



■ TROP, C'EST TROP !

À LA MAISON D'ARRÊT D'ÉPINAL, LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL EST EN DANGER !

⚠ **L'administration doit agir, pas minimiser.**

Depuis son retour de l'UHSA le 15 octobre 2025, la détenue mineure R. enchaîne les incidents graves :

- 3 séjours en CPROU,
- 6 jours de quartier disciplinaire,
- et ce 7 novembre, une nouvelle mise en prévention pour agression violente sur une brigadière-cheffe encadrement.

Incarcérée depuis août 2024, cette personne concentre à elle seule des dizaines d'interventions : auto-mutilations, tentatives de pendaison, crises psychiatriques, extractions médicales répétées, séjours successifs à l'UHSA...

Une gestion à haut risque, qui transforme chaque service en zone de tension permanente.

💥 **Des équipes à bout de force.**

Les surveillantes, confrontées depuis des mois à cette situation explosive, sont épuisées moralement et physiquement.

Certaines ont été blessées à plusieurs reprises.

Toutes travaillent dans un climat d'angoisse et d'usure psychologique profondes.

➡ Ce n'est plus un simple problème de détention : c'est un risque professionnel majeur.

Malgré tout, le personnel continue d'agir avec un professionnalisme exemplaire, maîtrisant à nouveau l'agresseuse sans perte de contrôle ni défaillance de sécurité.

FO Justice tient à saluer la maîtrise et le courage de ces agents, qui incarnent les valeurs du service public pénitentiaire.





Une réponse hiérarchique inacceptable.

La direction locale a indiqué qu'un transfert était "impossible, car aucun établissement n'en veut".

➔ Une phrase incompréhensible et inacceptable : si aucun établissement n'en veut, cela signifie que tous reconnaissent la dangerosité du profil, et que pourtant, on maintient ce danger à Épinal, au détriment de la sécurité du personnel.

Ce constat d'impuissance n'est pas une réponse : c'est une démission de responsabilité.

FO JUSTICE DIT STOP.

Assez de discours. Assez d'alertes ignorées.

FO Justice exige immédiatement :

-  1 Une sanction disciplinaire ferme à l'encontre de la détenue pour les faits d'agression violente.
-  2 Un transfert immédiat vers un établissement adapté à son profil psychiatrique et sécuritaire.
-  3 Une reconnaissance officielle du risque psychologique encouru par les agents exposés.

Protéger les agents, c'est protéger l'institution.

Chaque agent a droit à un environnement de travail sûr, respectueux et humain.

FO rappelle que la sécurité des personnels est une obligation légale pour l'administration pénitentiaire.

Si aucune mesure concrète n'est prise, **FO Justice** saisira les instances compétentes : CHSCT, Direction interrégionale et administration centrale.

Nous ne laisserons plus la santé et la sécurité des surveillantes devenir le prix du silence hiérarchique.

*"Quand l'administration baisse la garde, **FO** relève la tête."*

